

## SEANCE DU COMITE DU JEUDI 29 JUIN 2017

### COMpte-RENDU SOMMAIRE

Le 29 juin deux mille dix-sept à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable de Choisy-le-Roi située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 80, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 22 juin 2016, 12 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, et 2 à partir des affaires 1 et 8.

#### Le Comité,

- ♦ **a désigné** Monsieur Sylvain BERRIOS, délégué titulaire de Paris-Est-Marne & Bois, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a entendu** le point sur l'état quantitatif des ressources en eau et sur les bouches incendie suivis de la diffusion du film « la bouche c'est la vie »,
- ♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 15 décembre 2016, après avoir rectifié une erreur matérielle figurant au 7<sup>ème</sup> paragraphe de sa première page,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 20 janvier, 24 février, 24 mars, 21 avril, 19 mai et 16 juin 2017,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 18 mars 2016,
- ♦ **a approuvé** à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Fatah AGGOUNE, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre) l'adhésion au SEDIF demandée par les établissements publics territoriaux de Grand Paris Sud Est Avenir, Boucle Nord de Seine Paris et Terres d'Envol pour les communes de ces EPT déjà membres du SEDIF), sous réserve d'une délibération conforme de leur conseil de territoire ; après leur assentiment, **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur ces adhésions, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de les enregistrer,
- ♦ **a approuvé** le schéma de distribution d'eau potable du SEDIF qui en découle, tel qu'il figure sur le système d'informations géographiques du Syndicat, ce dernier comportant l'ensemble des exigences réglementaires, **défini** la « zone desservie » par le réseau de distribution d'eau potable comme étant l'ensemble des terrains adjacents à une voie publique ou privée équipée d'une ou plusieurs canalisations publiques de distribution, et **acté** de la mise à jour quotidienne du SIG,
- ♦ suite aux vacances de postes intervenues à la commission de contrôle financier, du fait des mouvements intercommunaux liés aux lois NOTRe et MAPTAM, **a nommé** dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la liste suivante :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Grégoire	DE LASTEYRIE	CA Paris Saclay	Chantal	POMMEREAU	Grand-Orly Seine Bièvre
Philippe	BARAT	CA Val Parisis	Anne-Laure	LEBRETON	Paris Ouest La Défense
François	HANET	Enghien-les-Bains	Jean-Claude	LEVILAIN	Saint-Gratien

Michel	ADAM	Paris Terres d'Envol	Jean-Jacques	JENNE	Paris Terres d'Envol
Dominique	GAUBERT	CA Val Parisis	Patrice	RONCARI	Vallée Sud Grand Paris
Jean-Abel	PECAULT	Est Ensemble	Nicole	REVIDON	Est Ensemble
Geneviève	BONNISSEAU	Grand-Orly Seine Bièvre	Patrice	BESSAC	Est Ensemble

♦ **a débattu** et **pris acte** des observations communiquées à l'Assemblée délibérante de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion du SEDIF pour les exercices 2010 et suivants du SEDIF,

♦ **a pris connaissance** du bilan du contrôle de la DSP pour l'exercice 2016, et de l'organisation retenue et des moyens mis en œuvre par le SEDIF pour en exercer un contrôle étroit et efficace ; en **a entendu** les principaux résultats, dont il ressort une performance globale conforme sur le plan contractuel ; **a pris acte** des chiffres clefs de l'activité du délégataire en 2016, et **noté** qu'à l'issue de ce contrôle, 6 points doivent faire l'objet d'une attention particulière, moins nombreux qu'en 2014 et 2015, ce qui atteste d'une amélioration d'ensemble dans la mise en œuvre des dispositions contractuelles,

♦ **a pris acte** du rapport annuel d'activité de la délégation pour l'exercice 2016 produit par Veolia Eau Ile-de-France, en sa qualité de délégataire du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, et **a entendu** l'analyse qui en a été effectuée par le SEDIF,

♦ sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON, vice-président et délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, **a approuvé** les comptes administratif et de gestion du comptable pour l'exercice 2016, qui enregistrent 287,86 M€ de mouvements budgétaires en recettes et 278,09 M€ en dépenses, permettant de constater un excédent comptable de clôture de 9,77 M€ ; le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2016 s'élève à 99,4 M€, soit un taux de réalisation de 85 %,

♦ **a affecté** l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- au compte 1064, *Réserves réglementées*, les plus-values nettes sur cessions d'actif..... 2 270,53 €
- au compte 1068 *Autres réserves*..... 7 761 476,26 €
- report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes).. 9 767 922,42 €

♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme international Solidarité Eau au 1<sup>er</sup> juin 2017, **en a approuvé** le programme complémentaire pour l'exercice 2017, représentant un montant total de 0,59 M€ de subventions ; **a autorisé** la signature par le Président des conventions à passer avec les 6 associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,

♦ **a approuvé** le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice 2016, permettant d'ajuster les propriétés foncières aux stricts besoins du service public de l'eau potable, et s'élevant à 6 800€ en dépenses (1<sup>ère</sup> année d'exécution du XV<sup>ème</sup> Plan 2016-2020), issues d'acquisitions réalisées et signées au cours du même exercice, deux cessions ayant été réalisées en 2016 pour un montant de 2 362 €,

♦ **a pris connaissance** du bilan des marchés passés en 2016 par le SEDIF, au nombre de 44, pour un montant global s'élevant à 52,55 M€ H.T., représentant une diminution de 72% par rapport au total des marchés signés en 2015 qui s'élevait à 188,7 M€, en raison notamment du calendrier de renouvellement des instances au début de l'année 2016, qui a entraîné l'impossibilité de réunir la commission d'appel d'offres pendant trois mois ; **a relevé** la progression de la part d'entreprises non affiliées à des groupes qui représente désormais 36 %,

♦ **a entendu** le rapport relatif à l'activité 2016 de la Commission Consultative du Service Public Local (CCSPL),

- ♦ **a adopté** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, et le rapport d'activité établis par le SEDIF pour l'exercice 2016, en application de l'article L. 2224-5 du CGCT,
- ♦ **a approuvé** les programmes complémentaires d'investissement, et de recherche, d'études et de partenariats pour l'exercice 2017, et pour la partie relative aux travaux relevant du SEDIF, un besoin supplémentaire identifié de 13,9 M€ H.T. identifié ; le programme d'études, de recherches et de partenariats nécessitant pour sa part une revalorisation de 0,12 M€ H.T.,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement pour l'exercice 2017,
- ♦ **a décidé** de fixer à 360 €/m<sup>2</sup> et 1500 € par place de parking mise à disposition la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation par la MGEN des locaux à usage de bureaux sis 38/40 rue du Pont à Neuilly-sur-Seine (soit 175 080 € / an) et **précisé** que ce montant sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût à la construction publié par l'INSEE, l'indice de base étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année de la signature de la convention, indice de référence des loyers,
- ♦ **a approuvé** l'adhésion du SEDIF au Forum Métropolitain du Grand Paris (FMGP) afin de participer à la réflexion poursuivie sur la construction métropolitaine, tenant compte notamment de l'accord de principe déjà donné par les SIAAP, SYCTOM et SIGEIF ; et **adopté** le montant de la cotisation annuelle de 10 000 €,
- ♦ **a approuvé** le budget supplémentaire de l'exercice 2017, arrêté en mouvements budgétaires à 48,1 M€ en recettes et en dépenses, dont 43,2 M€ en mouvements réels et 4,9 M€ en mouvements d'ordre, et adopté par chapitre,
- ♦ **a adopté** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, et **autorisé**, le cas échéant, le Président à confier au centre de gestion de la Petite Couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme, et à approuver et signer la convention en découlant,
- ♦ **a fixé** au taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à l'article R. 5212-1 CGCT, le montant des indemnités du président et des vice-présidents, une nouvelle délibération étant nécessaire considérant la revalorisation des montants maximum bruts mensuels des indemnités prévue par les décrets n° 2016-670 du 26 mai 2016 et n° 2017-85 du 26 janvier 2017, et la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 15 mars 2017,
- ♦ **a décidé** d'allouer une indemnité de conseil à M. Marc JOINOVICI, trésorier, receveur du Syndicat, à compter de l'exercice 2017, et pour la durée du mandat, au titre des concours définis par les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, et de tout autre conseil demandé par le Syndicat dans le domaine relevant de sa compétence.

---

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**